

Réunion spéciale du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale – Le 29 mai 2013.

Intervention de M. Edouard MARCUS, Sous-Directeur de la Prospective et des Relations internationales (Ministère de l'Economie et des Finances)

---

La France est très active sur la scène internationale en matière de fiscalité, notamment en matière de lutte contre l'évasion (1) et la fraude (2) fiscales. Elle joue, dans ce contexte, le rôle des Nations Unies (3).

1. La France a été pionnière en matière de lutte contre l'érosion des bases imposables et les transferts de bénéfices dans le domaine de la fiscalité des entreprises (« Base Erosion and Profit Shifting »). C'est sous son impulsion et celle des Etats Unis que le G20 a lancé, lors du sommet de Los Cabos (Mexique) en juin 2012, les travaux en la matière.

Il est essentiel que le plus grand nombre d'Etats – mais également d'acteurs clés (organisations non gouvernementales, représentants des milieux économiques) – soient associés à cette initiative.

Sur le fond, le débat porte sur le fait qu'une partie de la richesse aujourd'hui créée échappe à tout impôt. Le enjeu central porte donc sur la constitution d'une imposition des bénéfices en voie d'érosion, ou quasiment inexistants dans certains secteurs d'activité, ce qui rejoint en principe les intérêts de toutes les parties prenantes, les Etats, mais aussi une partie des entreprises que l'optimisation fiscale internationale place dans une situation de concurrence défavorable.

Dans ce contexte, la France cherche à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les abus de l'évasion fiscale, que ce soit dans les conventions internationales, au niveau de l'Union européenne ou dans le cadre national.

Le secteur numérique est une priorité majeure, du fait de ses caractéristiques économiques nouvelles. Pour répondre à cette priorité, la France est convaincue qu'une adaptation ciblée des principes de fiscalité internationale est nécessaire afin de parvenir à une juste taxation des profits, où les activités créatrices de valeur sont réalisées.

Il convient de préciser que ces travaux doivent reposer sur des bases économiques et juridiques solides et aboutissent à des règles claires et effectives. Il est essentiel que les résultats atteints soient cohérents et permettent de sécuriser dans la durée les Etats du Nord comme du Sud ainsi que les opérateurs économiques. A cet égard, l'action des experts du Comité des Nations unies, compte tenu de sa qualité technique, constitue une garantie essentielle.

Ainsi, dès la fin de l'année 2008, par l'organisation avec l'Allemagne d'une conférence réunissant une trentaine de Ministres des Finances, la France a activement contribué à créer la dynamique nécessaire pour lancer les travaux d'évaluation par les pairs du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Ils ont largement prospéré puisque le Forum a d'ores et déjà réalisé l'essentiel des évaluations du cadre légal de ses membres. Sur ce point, il est également important de noter que le Forum compte désormais 120 membres et qu'il fournit une assistance technique approfondie à ses nouveaux membres qui le souhaitent sur tous les continents.

Plus récemment, la France s'est pleinement impliquée afin de faire progresser l'échange automatique d'informations, à tous les niveaux (G20, OCDE, Union européenne, initiative intergouvernementale). Celui-ci a désormais vocation à devenir un nouveau standard international et, partant, à se développer largement. Les pays de l'Union européenne, de l'OCDE, les centres financiers ont vocation à le mettre en œuvre dès que possible.

Cela étant, il est bien clair qu'il faut tenir compte des caractéristiques des autres économies, qui peuvent être très différentes, et avoir une approche adaptée aux besoins et aux possibilités concrètes. Sur ce principe et comme cela a été le cas lors du développement de l'échange sur demande à partir de 2009, il est essentiel que tous les pays profitent du nouvel environnement. En revanche, il faut garder à l'esprit que la mise en œuvre de l'échange automatique nécessite des pré-requis (un système domestique performant pour collecter ou exploiter un nombre élevé de données), des investissements lourds dans les systèmes d'information et des garanties en matière de protection des données.

3. Les sujets de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales sont donc aujourd'hui au centre des préoccupations de la communauté internationale, entendue dans un sens très large.

En effet, l'accent a été mis ces dernières années sur la nécessité d'impliquer le plus grand nombre d'Etats.

Le résultat est que les sujets sont examinés dans des enceintes multiples, qui ont en outre une approche inclusive y compris à l'égard des non-membres : le G20, le G8, l'OCDE, l'Union européenne, le Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations.

L'ONU a un rôle majeur à jouer dans la mesure où il s'agit d'une enceinte mondiale où les experts fiscaux choisis pour leurs compétences techniques, issus des économies du monde, avec toutes les différences qui existent peuvent discuter ces sujets./.